

## Plan d'action et de mobilisation : Il faut que ça cesse ! Combattons les coupes !

- [Actions suggérées pour les enseignant.es](#)
- [Actions suggérées pour les départements](#)
- [Actions suggérées pour les coordinations départementales](#)
- [Actions suggérées pour les coordinations des comités de programme](#)
- [Actions suggérées pour l'exécutif syndical](#)

Lors de la réunion du comité de relations du travail (CRT) des enseignant.es du 13 mars dernier, la direction a déposé un projet de répartition dans lequel la ressource pour la coordination départementale ainsi que la libération syndicale sont grandement réduites (respectivement de 13,1 % et de 12,3 %). Le projet élimine aussi la libération octroyée aux disciplines contributives de même que la ressource pour des activités d'encadrement telles que le centre des langues et celle pour le projet de recherche technologique CPIQ-Microtech. Dans le même souffle, la direction annonçait la suspension possible de deux programmes et du profil d'un troisième programme. C'est dans ce contexte d'urgence que l'assemblée générale a adopté un plan d'action que l'exécutif du SPECS-CSN doit mettre en oeuvre.

Le plan d'action et de mobilisation que l'exécutif syndical transmet aujourd'hui propose une série d'actions visant la direction locale, mais aussi d'autres acteurs et actrices qui sont responsables de la situation actuelle, notamment le gouvernement du Québec et la Fédération des cégeps. Pour être le plus efficace possible, l'exécutif suggère des actions qui impliquent les enseignantes et les enseignants, les départements, les coordinations, les comités de programmes et l'exécutif syndical.

L'efficacité d'un plan d'action demande évidemment une forte mobilisation. Il faut faire vite aussi, car nous avons à peine 3 semaines pour faire bouger notre direction. Il faut donc chercher à multiplier les actions dans un court laps de temps.

## Actions suggérées pour les enseignant.es

### 1- Lettre type

Faire parvenir par courriel la lettre type proposée par l'exécutif syndical à la direction du Cégep de Sherbrooke, au conseil d'administration, aux représentant.es de la Fédération des Cégeps, aux députés de la région et au ministre de l'Éducation du Québec ainsi qu'à son adjoint.

#### **Il faut que ça cesse !**

J'enseigne au Cégep de Sherbrooke. Je travaille quotidiennement pour réaliser la mission du Cégep qui consiste à former des personnes qui possèdent les connaissances et les compétences permettant de participer pleinement à la société à la fois comme travailleuses et travailleurs, mais aussi comme citoyennes et citoyens. Cette mission est plus que jamais essentielle dans le monde qui est le nôtre.

Depuis plusieurs années, il est de plus en plus difficile de réaliser adéquatement la mission du Cégep de Sherbrooke. Plusieurs facteurs ont contribué à cette situation. La politique d'austérité de l'ancien gouvernement a laissé le collège exsangue financièrement et humainement. On ne compte plus les fermetures de postes et la disparition de divers services. Un modèle de financement qui n'est pas adapté à la réalité du Cégep de Sherbrooke a contribué à réduire les ressources disponibles à l'enseignement. Il y a aussi la baisse démographique qui frappe de plein fouet l'institution.

La situation qui se dégrade est bien connue et je vis les conséquences concrètes de cette érosion tous les jours. Je constate que les conditions d'enseignement sont de moins en moins propices. Ma tâche est de plus en plus lourde, car je dois toujours faire plus ou autant avec moins. Si ma qualité de vie au travail en souffre, c'est également la qualité des conditions d'apprentissage des étudiant.es qui écopent.

Lorsque j'ai appris que la direction du Cégep de Sherbrooke imposait une nouvelle ronde de compression pour l'année 2019-2020, un point de non-retour a été atteint. Je n'accepte plus des compressions qui affectent directement mes conditions de travail afin de combler un manque à gagner qui est la conséquence d'un modèle de financement dépassé et inadéquat.

À un collège qui se dit créateur de relève, je demande de relever ses créateurs et ses créatrices, dont je suis, de cette posture intenable, grâce à une prise de décisions favorables à une vie institutionnelle de qualité. Je demande à mon syndicat, le SPECS-CSN, de s'opposer à ces nouvelles coupes par tous les moyens mis à sa disposition. Je vous demande Mme Marie-France Bélanger, directrice générale du Cégep de Sherbrooke, de revenir sur votre décision pour l'année qui vient. Je vous demande Mme Geneviève Hébert et Mme Christine Labrie, députées respectives de St-François et de Sherbrooke, de contacter le ministre de l'Éducation du Québec, M. Jean-François Roberge, pour le sensibiliser à la situation intolérable vécue par le Cégep de Sherbrooke et toute sa communauté. Je vous demande M. Jean-François Roberge d'agir dans les plus brefs délais pour assurer un financement suffisant au Cégep de Sherbrooke.

Il faut que ça cesse !

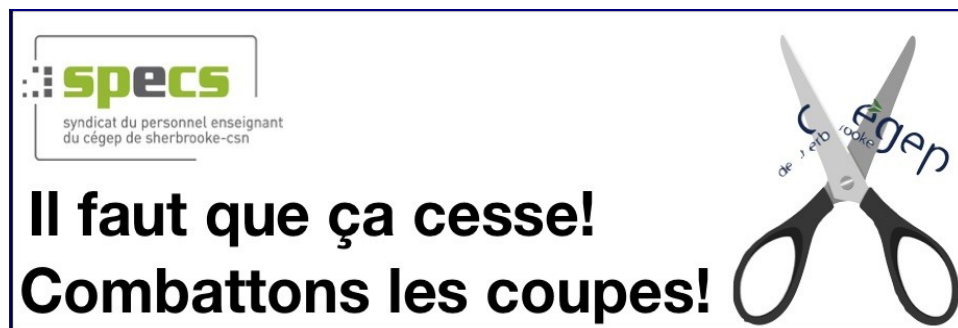
Signé :

- **Adresses des destinataires :**

- marie-france.belanger@cegepsherbrooke.qc.ca
- eric.gagne@cegepsherbrooke.qc.ca
- bernard.tremblay@fedecegeps.qc.ca (président de la Fédération des cégeps)
- julie.banville@therriencouture.com (présidente du conseil d'administration)
- Genevieve.Hebert.SAFR@assnat.qc.ca
- Christine.Labrie.SHER@assnat.qc.ca
- Jean-Francois.Roberge.CHMB@assnat.qc.ca
- Youri.Chassin.STJE@assnat.qc.ca
- cc: info@specs-csn.qc.ca

## 2- Un bandeau dans vos courriels

Inclure dans la signature de vos courriels le bandeau proposé par l'exécutif syndical du SPECS-CSN :



### Actions suggérées pour les départements

1. **Adopter une résolution départementale rejetant les coupes** proposées par la direction du Cégep de Sherbrooke pour l'année 2019-2020. Transmettre la résolution à la direction de secteur associée au département, à la direction des études et à la direction générale. Transmettre une copie de votre résolution au SPECS-CSN.
2. **Adopter une résolution départementale d'appui à la coordination du département.** Transmettre la résolution à la direction de secteur associée au département, à la direction des études et à la direction générale. Transmettre une copie de votre résolution au SPECS-CSN.
3. **Adopter une résolution départementale à l'effet de ne pas participer aux travaux relatifs au plan stratégique de développement.** Transmettre la résolution à la direction de secteur associée au département, à la direction des études et à la direction générale. Transmettre une copie de votre résolution au SPECS-CSN. (1)
4. **Soumettre des recommandations visant à améliorer l'enseignement pour la discipline (2) à la direction de secteur, la direction des études et la direction générale.** Demander une réponse écrite de la part des directions concernées. Transmettre une copie de vos recommandations au SPECS-CSN.

**5. Refuser d’accomplir des tâches qui ne reviennent pas à l’assemblée départementale selon l’article 4.1-05.** Informer la direction de secteur, la direction des études et la direction générale du refus par courriel. Informer le SPECS-CSN de votre refus.

---

(1) L’assemblée départementale peut décider, après avoir « tenu compte » (article 4-1.05 de la convention collective) du plan stratégique de développement et adopté une résolution à cet effet, de ne pas participer aux travaux.

(2) Il fait partie de la responsabilité de l’assemblée départementale (article 4-1.05-2.15) de faire de telles recommandations. Après des années de coupes, il y a sans doute plusieurs recommandations à faire pour améliorer les conditions d’enseignement. Le moment est venu d’informer la direction et de demander des comptes !

### **Actions suggérées pour les coordinations départementales**

1. Appliquer strictement les obligations concernant les tâches des coordonnateurs et des coordonnatrices des départements (article 4-1.10) et refuser d’accomplir les tâches qui ne s’y trouvent pas. Informer la direction. Transmettre une copie au SPECS-CSN.

Voici quelques exemples de tâches :

- a. Refuser de transmettre des informations venant de la direction aux membres du département et laisser cette tâche à la direction;
  - b. Donner suite de façon minimale aux demandes adressées au « département en provenance des étudiantes et des étudiants, des individus ou des organismes extérieurs, selon les orientations du département »;
  - c. Refuser de gérer les remplacements des enseignant.es absent.es (trouver un.e remplaçant.e, etc.) et demander à la direction de secteur de s’en charger.
2. Produire un plan de travail et un rapport annuel qui respecte le minimum exigé par la convention collective (article 4-1.11), soit (i) les activités inscrites au plan de travail, (ii) les moyens mis en place pour leur réalisation, (iii) les ajustements requis en cours de réalisation et (iv) les recommandations pertinentes. Inscrire dans le rapport annuel les effets des coupes sur les activités du département. (3)
  3. Demander l’ajout d’un point lors d’une réunion de secteur afin d’informer la direction que les coupes à la libération pour la coordination départementale sont inacceptables. Informer le SPECS-CSN de votre action.

---

(3) Il faut noter que la convention collective ne spécifie pas la « forme » que doit prendre le plan de travail et le rapport annuel. C’est une belle occasion pour être créatif.

## Actions suggérées pour les coordinations des comités de programme

1. **Adopter une résolution en comité de programme rejetant les coupes proposées** par la direction du Cégep de Sherbrooke pour l'année 2019-2020. Transmettre la résolution à la direction de secteur associée au programme, à la direction des études et à la direction générale. Transmettre une copie de votre résolution au SPECS-CSN.
2. **Adopter une résolution en comité de programme refusant que des programmes soient suspendus dans le but de résorber la surembauche.** Transmettre la résolution à la direction de secteur associée au programme, à la direction des études et à la direction générale. Transmettre une copie de votre résolution au SPECS-CSN.
3. **Adopter une résolution en comité de programme pour appuyer les deux programmes** Technologie de l'électronique - Télécommunication et Technologie de mécanique industrielle ainsi que le profil Littérature du programme d'Arts, lettres et communication que la direction avait envisagé de suspendre. Transmettre la résolution à la direction de secteur associée au programme, à la direction des études et à la direction générale. Transmettre une copie de votre résolution au SPECS-CSN.
4. **Soumettre des recommandations visant à améliorer l'enseignement pour le programme** à la direction de secteur associée au programme, la direction des études et la direction générale. Demander une réponse écrite de la part des directions concernées. Transmettre une copie de vos recommandations au SPECS-CSN.

## Actions suggérées pour l'exécutif syndical

1. Travailler à rassembler les cégeps qui sont dans la même situation que le Cégep de Sherbrooke en prévision d'une action commune.
2. Contacter les médias afin de les informer de la situation.
3. Produire du matériel (autocollants, affiches) et le rendre disponible aux membres.
4. Organiser trois **formations sur les ressources** afin que les membres puissent s'approprier la terminologie de base et le projet de répartition des ressources d'enseignement;  
Également,
  - boycottage des travaux de comités syndical-patronal jugés non urgents;
  - organisation d'actions surprises au Cégep pour sensibiliser la communauté collégiale;
  - contact auprès de la FNEEQ-CSN pour amorcer le travail préparatif en prévision d'une possible grève hors du cadre légal.
5. Poursuivre les représentations politiques qui s'imposent auprès des députés caquistes locaux, de la député de Sherbrooke, du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ainsi qu'auprès de l'adjoint parlementaire du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.